

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 JUIN 2017 à 19 H 00**

*Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » : réunie le 15/06/17*

*Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » : réunie le 13/06/17*

*Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 14/06/17*

*Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 15/06/17*

**ORDRE DU JOUR****EXPOSE DU MAIRE****COOPERATION INTERCOMMUNALE**

- 1 – Riom Limagne et Volcans : modification des statuts en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'Agglomération

**FINANCES – MARCHES**

- 2 – Budget Principal : décision modificative n° 1
- 3 – Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire : avenant n° 1 au lot 2 (installations de chauffage, ventilation, eau chaude) – Avenant de changement de raison sociale
- 4 – Ecole M. Genest : fourniture et installation de mobilier scolaire, de restauration, de bureau et petit équipement, et agencement, fourniture et installation de mobilier pour les salles de classe et BCD : compte rendu de délégation
- 5 – Application des pénalités pour l'entreprise CELIUM sur les chantiers réseaux humides école Jean Moulin, rue des Dagneaux et rue de Chaumont

**RESSOURCES HUMAINES**

- 6 – Mise à jour du tableau des effectifs : transformation de postes
- 7 – Mandat spécial pour une mission en septembre 2017 : remboursement de frais
- 8 – Mise à disposition d'un agent suite à mutualisation de Riom Limagne et Volcans : convention de mise à disposition d'un agent à la Commune de Riom (responsable de l'Ecole d'Arts Plastiques)

**URBANISME – TRAVAUX**

- 9 – Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riom : avis de la commune sur le projet de PLU arrêté
- 10 – Site de l'ancien lycée Gilbert Romme : signature de promesses synallagmatiques de vente avec la société Quartus – Modification en faveur de la Commune
- 11 – Rue de la Harpe : convention de servitudes - Parcelle CE 281
- 12 – 1 rue Henri Pourrat : acquisition d'alignement
- 13 – Coulée Verte du ruisseau du Maréchat : acquisitions foncières
- 14 – Déploiement de la fibre optique : convention avec Orange pour l'équipement des bâtiments communaux
- 15 – Parking public de la rue Antoine Arnaud (Jardins de la Culture) : concession de stationnement au bénéfice de Riom Limagne et Volcans
- 16 – Terre-pleins centraux paysagers RD 2029 : convention de maintenance et d'entretien avec le Conseil Départemental
- 17 – Cession d'un ancien véhicule de pompiers à l'association des Gardes Pompes
- 18 – Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) : modifications statutaires

## **CULTURE**

- 19 – Partenariat avec l'Association M Art Contemporain (AMAC) et la Ville de Chamalières
- 20 – Partenariat avec l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA) : avenant 2017 à la convention
- 21 – Partenariat entre les Villes de Riom, Volvic, Châtel-Guyon et Mozac autour des saisons culturelles : convention
- 22 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Cinéma Le Lux
- 23 – Fonds d'Initiatives Jumelage : Orchestre d'Harmonie de Riom (voyage à Nördlingen)
- 24 – Forum Rexy : vente des fauteuils

## **EDUCATION JEUNESSE**

- 25 – Partenariat avec l'Education Nationale : mise à disposition de personnels municipaux auprès des écoles publiques de Riom pour l'année scolaire 2017/2018

## **SOCIAL - PREVENTION**

- 26 – Fonds d'Initiatives Prévention : Association des parents d'élèves du Collège Pierre Mendès France – UNAAPE

## **SPORT**

- 27 – Tarifs piste d'athlétisme, terrains extérieurs et installations sportives couvertes du 1er septembre 2017 au 31 août 2018
- 28 – Partenariat avec l'association Auvergne Equi Loisir Evasion - promenade en poneys à Cerey : convention
- 29 – Fonds d'Initiatives Sportives : Comité régional d'organisation du Tour d'Auvergne cyclisme

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.